

Image not found or type unknown



Droit de pension alimentaire

Par **loulo**, le **26/08/2016** à **11:57**

bonjour,

Actuellement je dois régler des dettes et je suis au chômage. Mon ex veut passer au tribunal en conciliation, elle me demande 110 euros de pension, et la garde quasi-total. En effet, je n'aurai que ma fille les congés. hors, je ne touche que 900 euros de chômage, et je dois payer par mois environ 200 euros par mois pendant 2 ans, et a cote je dois me loger et vivre. J'ai énormément du mal à joindre les deux bouts, et bien sûr je n'ai pas d'aide de la caf. Merci de me dire si, je vais être obligé de payer une telle pension? Car pour moi c'est énorme, et la garde j'aimerais avoir ma fille un week end sur deux es ce possible? Merci de vos réponses.